



Varia décembre 2024

Volume 1

Numéro coordonné par :

*Florent GOHOUROU
Maître de Conférences
UJLoG (Daloa - CI)*

*Quonan Christian
YAO-KOUASSI
Maître de Conférences
UJLoG (Daloa - CI)*

*Didier-Charles
GOUAMENE
Maître de Conférences
UJLoG (Daloa - CI)*

Numéro 2

2024

Espaces Africains

Revue des Sciences Sociales

**ISSN
2957-9279**

*Revue du Groupe de recherche PoSTer (UJLoG - Daloa - CI)
<https://espacesafricains.org/>*



Revue des Sciences Sociales

Numéro 2 | 2024 | Vol. 1

Varia – décembre 2024

Date de soumission : 25-07-2024 / Date de publication : 30-12-2024

LA GESTION URBAINE DES DÉPLACÉS À OUAGADOUGOU : ENTRE EXIGENCE SÉCURITAIRE ET SOLIDARITÉ HUMANITAIRE

URBAN MANAGEMENT OF DISPLACED PERSONS IN OUAGADOUGOU: BETWEEN SECURITY REQUIREMENTS AND HUMANITARIAN SOLIDARITY

Irissa ZIDNABA

RÉSUMÉ

La gestion urbaine des populations déplacées constitue actuellement un enjeu majeur lié à l'intensité des flux, à l'assistance humanitaire et aux risques d'insécurité dans les grandes villes. Cependant, l'accueil et l'insertion urbaine des Populations Déplacées Internes (PDI) n'ont pas suffisamment fait l'objet de recherche. Ainsi, l'objectif de cet article est d'analyser la façon dont les PDI ont été accueillies et gérées dans la ville de Ouagadougou. Des données qualitatives et quantitatives ont été collectées auprès des PDI, des populations hôtes et des structures publiques. Les résultats montrent que les populations déplacées dans la capitale du Burkina Faso sont sous enregistrées alors qu'elles sont en majorité vulnérables : enfants, femmes, personnes âgées. Face aux attaques terroristes, certaines populations de la région du Sahel ont effectué de manière concertée, préparée ou non à des migrations de refuge à Ouagadougou. Elles ont été accueillies et assistées par les populations locales et les acteurs associatifs. Cette solidarité a contribué à leur insertion sociale. Toutefois, l'accompagnement humanitaire des structures publiques ou municipales a été limité pour des raisons sécuritaires. Cette gestion politique des PDI n'a pas

facilité leur droit d'accès à la vie urbaine. Des politiques municipales autonomes et inclusives sont impératives pour la production urbaine et l'intégration pour tous.

Mots-clés : Ouagadougou, Personne Déplacée Interne, accueil, insécurité, gestion humanitaire

ABSTRACT

Urban management of displaced populations is currently a major issue due to the intensity of the flows, humanitarian assistance and the risk of insecurity in major cities. However, the reception and urban integration of internally displaced populations (IDPs) has not been sufficiently researched. The aim of this article is therefore to analyse how IDPs have been received and managed in the city of Ouagadougou. Qualitative and quantitative data were collected from IDPs, host populations and public structures. The results show that displaced people in the capital of Burkina Faso are under-

registered Faso are under-registered, even though most of them are vulnerable: children, women and the elderly. Faced with terrorist attacks, some people in the in the Sahel region have taken refuge in Ouagadougou, whether they were prepared to do so. to seek refuge in Ouagadougou. They were welcomed and assisted by local populations and associations. This solidarity contributed to their social integration. However, the humanitarian support provided by public or municipal structures was limited for security reasons. This political management of IDPs has not facilitated their right of access to urban life. urban life. Autonomous and inclusive municipal policies are imperative for urban production and integration for all.

Keywords: Ouagadougou, Internally Displaced Persons, reception, insecurity, humanitarian management

INTRODUCTION

La gouvernance de la population urbaine constitue l'un des enjeux majeurs du XXI^e siècle en raison de l'accroissement soutenu des citadins (Kadysheva 2022 : 174 ; ONU-Habitat 2017 : 3). En effet, la part de la population urbaine, à l'échelle mondiale, est passée de 46,7% en 2000, à 56,2% en 2020 et est estimée à 60,4% en 2030. En Afrique cette croissance est respectivement de 35%, 43,5% et 48,5% (ONU-Habitat 2020 : 12).

Cette augmentation démographique résulte essentiellement des migrations (*Ibid.*). Les espaces urbains sont devenus à la fois des zones d'accueil, de transit et de départ pour les migrants, tant internes qu'internationaux en raison de la multiplication des crises à travers le monde (Centre des migrations mixtes 2021: 8 ; Horwood et al. 2020 : 8).

Si ces flux migratoires à destination des villes ont été pendant longtemps dominés par des raisons économiques ou d'études (Girsberger 2017), ceux-ci sont marqués ces dernières années par la recherche de refuge en raison des conflits et des crises humanitaires liées à l'insécurité, notamment relative au terrorisme dans le Sahel (Baudier et Gonzalez 2018 : 126-127 ; Antoine 1991: 50 ; Erdoğan 2017 : 13 ; OIM 2022 : 256 ; United Nations 2022 : 2). En effet, en 2016, environ 60 % des 34,5 millions de réfugiés et 80% des 31,1 millions des

personnes déplacées dans le monde vivaient déjà dans les zones urbaines (Park 2016 : 1).

Dans les villes, l'accueil et l'intégration des migrants dépendent d'une part de leurs statuts et, d'autre part, du contexte socioéconomique et politique de la zone d'accueil (Horwood et al. 2020 : 130), notamment de la culture d'accueil. La culture d'accueil fait référence à l'« engagement public explicite en faveur de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants, en particulier des immigrés, des migrants et des réfugiés, en termes d'égalité, de participation et de justice pour l'ensemble de la population » (Kadysheva 2022 : 173). La ville de Khartoum, capitale du Soudan, a accueilli près de 1,5 millions de personnes déplacées entre 1993 et 2002 suite à la guerre au Sud-Soudan, à l'insécurité et aux conflits tribaux dans le Darfour (Denis 2006 : 6). L'auteur indique que ces déplacés ont été confrontés à des difficultés d'intégration urbaine en raison de leurs statuts : « ces populations sont considérées comme illégitimes et, pour une grande part, comme des migrants temporaires amenés à rentrer chez eux, rien n'incite à leur intégration » (Denis, *Op. cit.* : 17).

Ces difficultés d'intégration pose la problématique de leur « droit à la vie urbaine » (Morange et Spire 2019 : 10-11 ; ONU-Habitat 2017 : 8) en raison de l'insuffisance des politiques autonomes à l'intégration urbaine. A ce propos, les participants à la conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable en 2016 avaient adopté la vision commune suivante : *Nous partageons la vision de villes pour tous, c'est-à-dire de villes et d'établissements humains qu'utilisent leurs résidents sur un pied d'égalité, les objectifs poursuivis consistant à promouvoir l'intégration et à faire en sorte que tous les habitants, qu'ils appartiennent aux générations actuelles ou futures, puissent, sans discrimination aucune, vivre dans des villes et des établissements humains équitables, sûrs, salubres, accessibles, d'un coût abordable, résilients et durables et créer de tels lieux, de manière à promouvoir la prospérité et la qualité de la vie pour tous. Nous prenons note des initiatives qu'ont prises certains gouvernements et certaines administrations locales en vue d'inscrire cette vision, connue sous le nom de « droit à la ville », dans leur législation, leurs déclarations politiques et leurs chartes (ONU-Habitat 2017: 6).*

Dans la littérature, plusieurs concepts sont utilisés pour analyser l'accessibilité des populations vulnérables, notamment les migrants et les

réfugiés, à la ville : "ville sanctuaire" (Bauder et Gonzalez 2018:124), "ville refuge" (Erdoğan 2017: 8), "ville accueillante"(Kadysheva 2022: 173), "ville pour tous", "ville solidaire" (ONU-Habitat 2017: 6 , 2020 : 62). *Les villes dites « accueillantes » renvoient à : Celles qui reconnaissent que tous les réfugiés, demandeurs d'asile, migrants, immigrants, personnes déplacées et autres nouveaux arrivants dans la ville sont des détenteurs de droits, soumis à la non-discrimination, à l'égalité de traitement et de chances, et à la fourniture de services indépendamment de l'identité, de l'origine, de la nationalité, du statut juridique ou de tout autre motif de discrimination. Les villes accueillantes facilitent l'engagement des migrants et des réfugiés auprès des communautés locales afin de soutenir et d'orienter les nouveaux arrivants, et de permettre l'installation, l'inclusion et l'intégration (Kadysheva 2022: 173).* Ce concept repose sur des principes qui guident la gouvernance urbaine des migrants : la protection des droits humains de base pour tous, la culture accueillante, la solidarité, le sentiment d'appartenance partagé, la cohésion sociale, le développement (Kadysheva 2022: 183; Taran et al. 2016 : 35-36 ; ONU-Habitat 2017 : 8-9). En conséquence, les autorités locales, les acteurs de la société civile, les communautés et les migrants s'engagent à agir ensemble en développant des initiatives pour la promotion de l'intégration pour tous. Concernant les villes sanctuaires, elles désignent les villes qui mettent en œuvre des politiques et des pratiques municipales qui défendent les migrants (demandeurs d'asile, migrants irréguliers, réfugiés) en opposition des politiques nationales d'accueil d'immigration (Bauder & Gonzalez 2018 : 124). Les auteurs ont identifié quatre caractéristiques de la ville sanctuaire : « la légalité, c'est-à-dire un engagement officiel de l'organe législatif municipal à soutenir les politiques et pratiques sanctuaires ; le discours, c'est-à-dire la remise en question des récits d'exclusion qui présentent les migrants et les réfugiés comme des criminels et des personnes non méritantes ; l'identité, c'est-à-dire la formation d'identités collectives exprimant une appartenance unifiée à une communauté urbaine ; et l'échelle, c'est-à-dire le rejet des lois nationales sur la migration et les réfugiés, et l'articulation de politiques et de pratiques d'appartenance à l'échelle de la municipalité » (Bauder et Gonzalez 2018: 127). La différence entre ces deux villes se situe au niveau de leur fondement. Les premières se fondent sur le droit de tous à la vie urbaine, donc

sur la lutte contre les inégalités sociales et discriminatoires à l'égard des migrants. Les secondes découlent des pratiques municipales conçues pour protéger les migrants bien que celles-ci s'opposent aux priorités nationales en matière d'application de la loi : refus de l'identification, de la détention ou de l'expulsion des migrants non-autorisés.

Au Burkina Faso, les migrations urbaines ont longtemps été essentiellement économiques ou pour étude. Depuis 2015, le pays a enregistré d'importants mouvements généralisés de populations consécutifs aux attaques terroristes. À la date du 31 mars 2023, 2 062 534 personnes déplacées internes (PDI) sont accueillies dans 303 communes sur 351 au Burkina Faso (CONASUR 2023 :1). Parmi ces communes, les cinq premières ayant accueillies les plus gros contingents sont les communes urbaines : Djibo (13,09%), Ouahigouya (7,13%), Kaya (6,03%), Fada (5,94%) et Barsalogho (4,35%). Dans ces localités, les PDI sont installées dans les sites d'accueil temporaires, les centres d'hébergement collectifs (bâtiments publics) ou dans des familles. En avril 2022, selon le Gouvernement, le nombre de sites d'accueil enregistré était de 229 situés principalement dans les régions à forts défis sécuritaires à savoir la Boucle du Mouhoun, le Centre-Nord, l'Est, le Nord et le Sahel. Les PDI, dans leur quête de refuge, privilégient les territoires urbains qui sont moins impactés que le milieu rural par la crise sécuritaire (Zidnaba 2021: 39). Toutefois, à Ouagadougou, l'accueil leur a été refusé en 2019 par le Gouvernement (Hubert 2022 : 53) pour l'absence de sites aménagés à cet effet, bien que les premières vagues de déplacées arrivées ont été hébergées (Ouédraogo et al. 2022 :116 ; Soma 2021 : 66). Cette question d'accueil et de gestion des déplacés internes dans la ville de Ouagadougou a été peu investie alors qu'elle constitue un enjeu humanitaire (Union Africaine 2009 : 4-6 : 2022). Ainsi, notre question de recherche est la suivante : comment les migrants de refuge ont-ils été accueillis et gérés dans la capitale politique ? Qu'est-ce qui peut justifier une telle gestion ? L'objectif de cette étude est d'analyser la gestion urbaine des personnes déplacées internes dans la ville de Ouagadougou. L'hypothèse de recherche présume que la ville a été plus un sanctuaire qu'accueillante vis-à-vis des PDI.

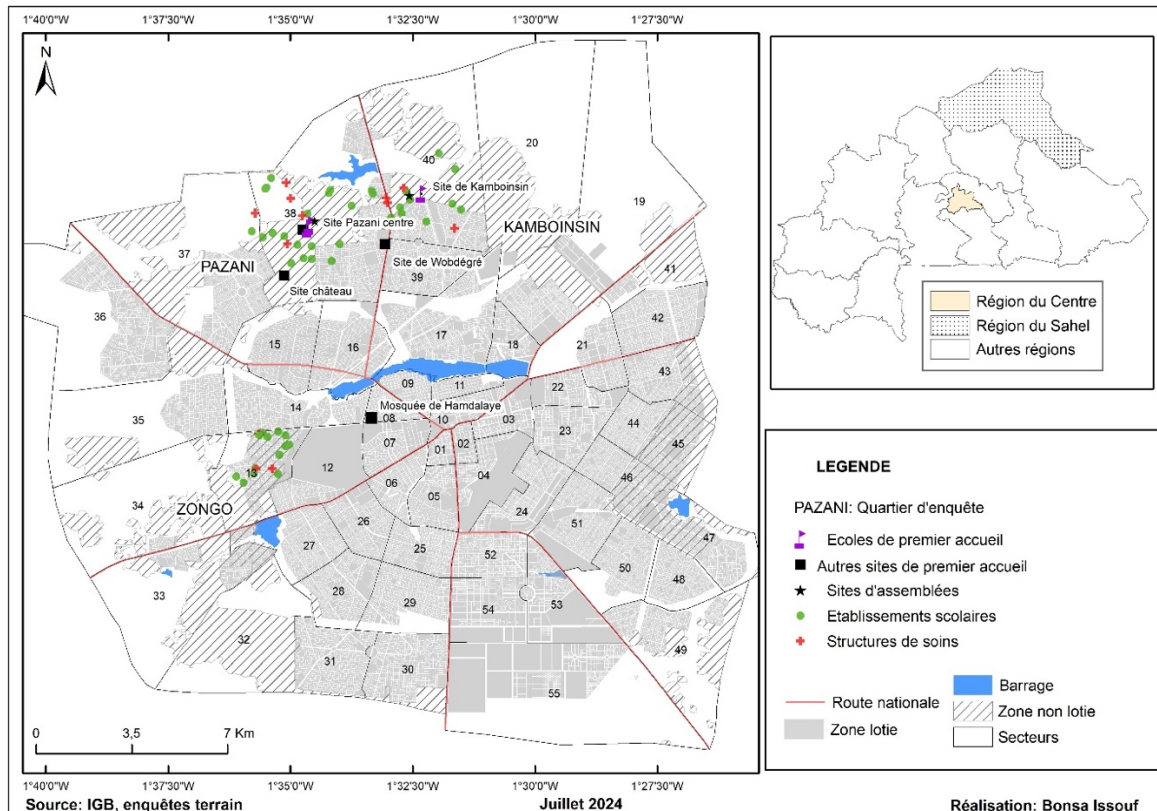
1. MATÉRIELS ET MÉTHODES

1.1. Les données et population d'étude

L'analyse s'est appuyée sur deux types de données : qualitatives et quantitatives. Les données qualitatives proviennent de notre programme de recherche Relinsert¹ au cours

duquel nous avons mené une enquête collective sur les déplacés internes (ANR-17-CE41-0002-01), du 18 octobre au 19 novembre 2021 à Ouagadougou. L'étude s'est déroulée dans le secteur 38 de l'arrondissement 9 de Ouagadougou et dans les autres quartiers périphériques. La figure 1 présente les zones de l'étude et d'installation des PDI.

Fig. 1 : Localisation des quartiers d'enquêtes



Les objectifs étaient, entre autres, d'analyser les parcours migratoires des PDI, leurs accueil et stratégies d'insertion dans la ville de Ouagadougou. L'enquête a été menée auprès des PDI ainsi que des populations hôtes, particulièrement les responsables coutumiers, religieux et des habitants de leurs localités d'accueil. La méthode d'échantillonnage à choix raisonné a été utilisée pour prendre en compte tous les principaux acteurs et groupes sociaux concernés. Au total, 36 entretiens ont été réalisés dont 12 entretiens individuels avec des femmes déplacées internes, 12 entretiens individuels avec des chefs de ménage

hommes déplacés internes, 8 entretiens individuels avec des personnes hôtes (2 avec des responsables coutumiers à Pazani, 3 avec des responsables religieux, catéchiste et imams, un homme et une femme hôte) et 4 focus group avec des PDI (2 avec des femmes et 2 avec des hommes). Des acteurs institutionnels (mairies de secteur, CONASUR, Ministères, etc.) ont été ciblés, mais seul le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés a pu être interviewé. Les données quantitatives sont des données secondaires produites par l'administration. Ce sont des statistiques produites par le Conseil National du Secours d'Urgence et de

¹ « Les données de ce texte sont issues de l'enquête collective sur les déplacés internes menée dans le cadre du projet ANR Relinsert (ANR-17-CE41-0002-01), du 18 octobre au 19 novembre 2021 à Ouagadougou au

Burkina Faso. Un livre écrit à partir de ces données est consultable en ligne ». Lien pour consultation le livre: <https://uu.diva-portal.org/smash/record.jsf?pid=diva2%3A1850983&dsid=4879>

la Réhabilitation (CONASUR), structure publique en charge des PDI au Burkina Faso. Celles-ci sont relatives à l'effectif officiel des PDI enregistrées dans la région du Centre de 2019 à 2023, leurs répartitions par âge, sexe et lieu de résidence. Les communiqués de presse des autorités politiques, de la mairie de Ouagadougou et de la police relatives à la gestion des PDI dans la ville de Ouagadougou ont été également pris en compte.

1.2. Les méthodes d'analyse

Les données quantitatives ont été analysées statistiquement à travers des tableaux. Pour les données qualitatives recueillies ont été d'abord transcrites, ensuite traitées et analysées selon la méthode d'analyse de contenu à travers une approche conceptuelle. Les concepts « ville accueillante » et « ville sanctuaire » ont servi de base pour analyser l'accueil et la gestion des personnes déplacées dans la ville de Ouagadougou (Erdoğan 2017: 8; Kadyshcheva 2022 : 173). L'analyse de contenu a consisté à classer les propos recueillis selon leur convergence ou divergence et selon les caractéristiques des interviewés afin de mieux saisir leurs logiques et leurs significations.

2. RÉSULTATS

2.1. Les déplacées internes dans la ville de Ouagadougou : une population vulnérable sous enregistrée

2.1.1. L'évolution des effectifs PDI au gré du contexte politique

L'importance démographique des déplacés résidant dans la ville de Ouagadougou est peu connue liée à la politique sécuritaire du Gouvernement : « *Nous ne pouvons pas faire de camp à Ouagadougou parce que Ouagadougou n'est pas un site référentiel par le gouvernement pour leur prise en charge* » (Interview ² d'une autorité politique, 23 juin 2019). Ainsi, les déplacés qui ont choisi d'y résider ont été très peu enregistré comme PDI (Tableau 1). Dans cette étude, nous avons compilé les données mensuelles du CONASUR, organe du ministère en charge de la solidarité et de l'action humanitaire. Ces données n'étant pas régulièrement produites, nous avons retenu celles qui sont disponibles.

Tabl. 1 : Évolution temporelle de l'effectif des PDI dans la région du Centre de 2019 à 2023

Période	11/05/ 2019	30/06/ 2019	30/04/ 2021	30/11/ 2021	31/03/ 2022	30/04/ / 2022	30/11/ 2022	31/12/ 2022	31/03/ 2023
Effectif	431	1051	1051	1051	1051	6761	33900	59822	59822

Source : (CONASUR, 2021, 2022c, 2022a, 2022b, 2023; HCR, CONASUR, OCHA, OIM, 2019).

Le tableau 1 montre que l'effectif officiel des PDI dans la région de Centre dont le chef-lieu est Ouagadougou. Il a doublé en un mois entre mai et juin 2019. Mais, ce chiffre n'a pas évolué jusqu'à la fin du premier trimestre 2022, soit plus de deux ans. Mais à partir du début du second trimestre de 2022, l'effectif a de nouveau connu une augmentation très soutenue. Sous le régime de transition du MPSRI, l'enregistrement des PDI a été relativement amélioré passant de 1051 à 6761 personnes au 30 avril 2022. Les plus gros contingents de PDI enregistrés dans la région ont été observés sous le régime de MPSR II, survenu le 30 septembre 2022.

L'accroissement de ces enregistrements traduit un progrès politique de reconnaissance de la présence des déplacés à Ouagadougou. Au cours du mois de février 2023, 1342 PDI en situation de mendicité ont été en effet dénombrées dans la ville de Ouagadougou par le ministère³ en charge de la solidarité et de l'action humanitaire. En octobre 2023, 21 ménages⁴ sur 30 identifiés ont accepté d'être installés à Yagma, un faubourg qui avait déjà accueilli les déplacés de l'inondation de 2009. Le tableau 2 présente la répartition des PDI dans les différentes communes de la région du Centre à la date du 31 décembre 2022.

² Propos recueilli par le médias Fasonet

³ <https://www.minute.bf/ouagadougou-le-gouvernement-va-retirer-les-pdi-et-personnes-vulnerables-de-la-rue/>

⁴ <https://www.sidwaya.info/ouagadougou-des-pdi-en-situation-de-mendicite-reinstallees-sur-un-site-a-yagma/>

Tabl. 2 : Répartition spatiale et par sexe des PDI dans la région du Centre à la date du 31 décembre 2022

Région	Province	Communes	Hommes	Femmes	Enfants	Effectif	Pourcentage
Centre	Kadiogo	Komsilga	389	413	1087	1889	3,16
		Komki-Ipala	432	612	1126	2170	3,63
		Koubri	614	832	931	2377	3,97
		Ouagadougou	6258	11682	18486	36426	60,89
		Pabré	1664	2654	6408	10726	17,93
		Saaba	621	943	1660	3224	5,39
		Tanghin-Dassouri	477	645	1888	3010	5,03
Total			10455	17781	31586	59822	100,00
Pourcentage			17,48	29,72	52,80	100,00	

Source : CONASUR, 2022b.

Sur les 7 communes, 3 PDI enregistrées sur 5 résident dans la ville de Ouagadougou. Par ordre d'importance, la commune de Pabré, avec près de 18% de l'effectif total, vient en deuxième position en termes d'effectif d'accueil, suivi de la commune de Saaba (5,39%) ; puis Tanghin-Dassouri (5,03%). La plus faible proportion a été enregistrée dans la commune de Komsilga. Trois facteurs permettent

2.1.2. Les circonstances de départ et d'arrivée des PDI

L'analyse des données qualitatives recueillies a permis de distinguer plusieurs types de migrations forcées selon la décision migratoire et les conditions de départ. Trois types de migration peuvent être définis selon le projet migratoire : la migration brusque, la migration concertée et la migration préparée. Les migrations brusques désignent ici des déplacements forcés pour lesquels les départs (fuites) sont des réponses à des injonctions terroristes de quitter incessamment la localité ou consécutives aux attaques régulières dans le village, ou encore après avoir échappé à un assassinat. Ces contextes de peur et de menaces engendrent des départs non préparés comme l'explique ce déplacé venu de Silgadji, province du Soum : « lorsque les djihadistes sont rentrés dans le village, tout le monde a eu peur car ils ont tué six personnes chez nous et après ils sont allés tuer encore à Botogo. Tout le village a fui » (M. O. homme déplacé interne à Wobdegré). Face à l'enlèvement de l'insécurité avec la multiplication des attaques, certaines familles ont pu décider de façon concertée leur projet de départ afin de préserver la vie de leurs familles. Elles ont ainsi convenu de la période de

essentiellement d'expliquer l'inégale répartition spatiale : le réseau social migratoire, le rapport des autorités communicables vis-à-vis des PDI et l'accessibilité du logement. Sur le plan démographique, la population déplacée est constituée principalement d'enfants (52,80%), de femmes (29,72%). Les hommes ne représentent que 7,48%.

départ, définir le moyen de voyage et décider des biens et équipements à emporter. Ce sont des migrations dites concertées. Ces types de départs migratoires forcés ne sont pas l'apanage de tout le monde mais de ceux qui ont les moyens et du capital social : « Je suis venu à moto ici, et le lendemain j'ai cherché un véhicule pour repartir chercher les femmes. Quand on est arrivé, il y'avait assez du monde. Nous avons loué un véhicule de dix tonnes » (Focus group des hommes déplacés internes à Pazani). Concernant les migrations préparées, ce sont des migrations concertées et organisées pour lesquelles tout le processus du cycle migratoire, de la décision et moyens de départ au choix de lieu de destination, est pensé. Celles-ci se sont déroulées par anticipation en raison de la peur et de l'accroissement de l'insécurité. L'analyse des données auprès des responsables coutumiers et religieux des quartiers d'accueil en atteste : « avant leur arrivée, quatre de leurs vieux sont venus premièrement ici. (...) Après salutations, ils ont dit que vraiment ça ne va pas bien dans leur village et ils souhaitent venir ici. Que s'il plaise à Dieu leur venue ne durera pas. Ils sont allés également voir chez le chef. Deux jours plus tard, vers deux heures, ils nous ont informés qu'ils sont arrivés. C'était avec deux véhicules » (Entretien d'un responsable religieux à

Pazani). Ces résultats révèlent que les ménages, même dans les conditions difficiles, décident et organisent des projets migratoires en l'adaptant au contexte et aux ressources accessibles. Selon les conditions de départ, trois types de migration sont également distingués : la migration individuelle, la migration familiale et la migration collective. La migration individuelle renvoie essentiellement à celle des hommes, notamment les jeunes et les commerçants qui sont régulièrement recherchés, soit pour l'enlèvement ou l'enrôlement, soit l'assassinat. Ainsi, de nombreux hommes ont été parmi les premiers à fuir dans la plupart des localités à fort défi sécuritaire avant leurs épouses et enfants comme l'explique cette femme déplacée interne : « *oui, nos époux ont été les premiers à fuir car ils ne pouvaient pas dormir à la maison. Ils dormaient en brousse pour échapper aux terroristes* » (Focus group des femmes déplacées internes à Kamboinsin). La fuite des hommes avant le départ de leurs épouses et enfants est une pratique migratoire culturellement rare car ils étaient plutôt censés les protéger. Certains chefs de ménage ont également déclaré avoir émigré de leur village afin de protéger leurs enfants, aussi bien les garçons que les filles, des enlèvements et enrôlements des terroristes. Un chef de ménage déplacé explique ceci : « *Lorsque tu réfléchis sur l'évolution de la situation sécuritaire, nous savons qu'ils vont venir prendre nos enfants et mêmes les filles âgées pour aller les enrôler. Par exemple quelqu'un que nous ne voyons plus dans le village, vous pouvez penser qu'il est parti dans les mines d'or alors que ce sont eux qui l'ont recruté. Comme tout est question d'argent, nous avons vu que si nous ne fuyons pas, et qu'ils proposent de l'argent à nos enfants et qu'ils partent avec eux, c'est nous qui sommes perdants. C'est la raison pour laquelle, nous avons fui ici avec nos enfants* » (homme déplacé interne à Pazani). Les migrations

2.2. L'accueil des PDI à Ouaga : l'inégal droit d'accès

2.2.1. L'accès à la ville de Ouagadougou : il faut se lever tôt

Plusieurs vagues de déplacés se sont installés dans la ville de Ouagadougou notamment celle de Pazani dans l'arrondissement 9. Celle-ci est la plus médiatisée et connue en raison de l'importance de son flux. En effet, 1100 PDI ont été

collectives ici font référence aux déplacements de plusieurs ménages ou groupes d'individus à la recherche d'un refuge. Elles sont caractérisées par des migrations en chaîne dont le parcours migratoire des uns et des autres se définit à chaque étape en fonction des opportunités d'insertion. Certains ménages décident de rester aux lieux de transit en fonction de l'accès au logement, à l'alimentation et d'autres poursuivent le parcours comme c'est l'avis de cette femme qui décrit leur voyage : « *nous avons quitté Kelbo pour Dablo, puis de Dablo à Kaya. A chaque localité, nous séjournons quelques jours. Mais à Kaya, nous avons fait deux jours. La moitié des personnes est restée là-bas. Mais nous avons eu des difficultés pour y avoir de la place, raison pour laquelle nous avons continué à Ouagadougou* » (femme déplacée interne à Kamboinsin). Ces migrants de refuge enquêtés, essentiellement venus des communes rurales de Kelbo, de Pougouzaibaogo, de Tongomayel de la province du Soum, chef-lieu Djibo dans la région du Sahel ont choisi de se réfugier à Ouagadougou car elle est la "limite de la fuite" : « *Nous ne pensions pas que des localités seront épargnées en dehors de Ouagadougou. A notre départ, nous disions que la solution est d'aller à Ouagadougou qui est la limite de la fuite. Tous ceux qui ont fui les périphéries viendront à Ouagadougou. Donc, si tu vas dans un autre village et on vient te trouver ; c'est toi qui as cherché* » (Focus group des hommes déplacés internes à Wobdegré). Ils sont en grande partie arrivés à Ouagadougou, située à plus de 200 km de leur village, dans des conditions très vulnérables et démunies : « *c'était la vie seulement qui nous était la plus importante. On n'a pas pu récolter. Les animaux, les vivres et tous autres biens sont restés là-bas. Nous sommes arrivés ici les mains vides* » (Focus group des femmes déplacées internes à Pazani).

enregistrées en juin 2019 (Interview⁵ d'une autorité politique en charge de l'humanitaire le 23 juin 2019). A Pazani, les primo-arrivés, c'est-à-dire ceux qui sont arrivés le 8 juin 2019, ont bénéficié de l'accompagnement du Gouvernement : « *A notre arrivée, ils sont venus nous téléviser (pour communiquer leur arrivée). Ils nous ont donnés de la nourriture avec des kits à midi et le soir. Ils ont également amené des poubelles pour les ordures et de citernes d'eau pour la boisson* ». (Focus group des

⁵ Propos recueilli par le médias Fasonet

femmes déplacées à Pazani). Cette assistance humanitaire a été de courte durée. En effet, après une semaine, le Gouvernement les a invités à repartir dans les sites d'accueil aménagés de Foulbé ou de Barsalogo pour une meilleure prise en charge. La capitale n'est pas retenue comme un site référentiel d'accueil. Cette requête n'a pas été bien accueillie auprès de nombreux déplacés internes comme le souligne ces femmes : « *Ils sont venus nous dire de repartir à Foulbé ou à Barsalogo. Mais nous n'étions pas loin de Foulbé. Dans cette localité, il y a eu une attaque. En ce moment, nous n'avons pas bougé. Nous avons dit que nous n'allons pas pouvoir repartir car nous sommes au courant de l'insécurité qui y règne. Nous qui sommes déjà ici, nous allons solliciter l'indulgence du gouvernement pour rester car ce sont nos vies que nous avons sauvé. Entre nous et Foulbé, ça ne dépasse pas 20 km. Vraiment, nous savons que vous allez nous protéger mais ça nous fatigue, donc nous ne pourrons pas y repartir. (...) c'est la raison pour laquelle l'assistance a été interrompue* » (focus group, des femmes déplacées à Kamboinsin). Ainsi, la plupart des ménages déplacés ont refusé de quitter Ouagadougou. Ils ont été accueillis par les populations hôtes, notamment les réseaux sociaux (parents, amis, connaissances, etc.), les responsables coutumiers et religieux dans les quartiers périphériques d'accueil : « *nous les avons accueillis comme nos proches* » (Entretien avec un responsable coutumier à Pazani). En effet, certains, les plus chanceux, ont été gracieusement hébergés dans des cours inhabitées par de personnes de bonne volonté. D'autres ont été reçus dans des établissements scolaires durant trois mois (de juillet en septembre), comme l'explique ce déplacé interne : « *C'est à l'école Kouyonli que l'enseignant est venu ouvrir les salles pour nous* » (Focus group des hommes déplacés à Pazani). Seulement, près de 300 sur les 1100 déplacés accueillis ont accepté de rejoindre lesdits sites d'accueil de Foulbé. Ce refus du gouvernement d'accueillir les PDI à Ouagadougou était plus guidé par des raisons sécuritaires que de norme référentielle ou d'insuffisance de personnel

2.2.2. L'assistance humanitaire : une solidarité agissante par le bas à Ouagadougou

L'assistance humanitaire des populations déplacées enquêtées à Ouagadougou a été essentiellement menée par des acteurs associatifs (religieux, étudiantin, des ONG, etc.), des

car le refuge dans la capitale était perçu comme une stratégie d'infiltration des terroristes, donc présentant une menace d'insécurité : « *On ne peut pas aller en ville. D'abord nous n'avons pas assez d'agents au ministère. Vous savez très bien que ces défis de déplacements internes est un défi jamais égalé. Nous n'avons pas des agents nécessaires pour couvrir toutes ces zones, d'où la nécessité de s'organiser. Nous devons savoir que c'est une stratégie de nous envoyer sur plusieurs fronts pour nous fragiliser. Il faut que vous le compreniez. Nous devons donc avoir une stratégie pour leur donner une réponse appropriée* » (Interview d'une autorité politique en charge de l'humanitaire, 23 juin 2019). Cette position du Gouvernement est compréhensible car une grande partie du pays était colorée en rouge par certaines missions diplomatiques qui limitaient les déplacements de leurs ressortissants tant à l'intérieur du pays qu'à l'intérieur de la ville. Dans un tel contexte, préserver la relative sécurité de la capitale et celle de l'existence de l'Etat s'imposent de façon impérative et urgente. Toutefois, cette politique a été prise au mépris des droits de certains citoyens, notamment les PDI : le droit d'entrée et d'accueil à Ouaga, le droit à la protection et à l'assistance. En conséquence, certaines populations déplacées, celles qui sont arrivées après juin 2019, n'ont pas officiellement obtenu une quelconque assistance de la part du Gouvernement. D'autres n'ont pas eu accès à la ville de Ouagadougou car la note administrative du 18 janvier 2022 de la police nationale ordonnait aux forces de sécurité de la région du centre nord de « *faire rebrousser chemin à tout véhicule transportant des personnes déplacées internes (PDI) en direction de Ouagadougou* » (DPRP, N°2022-0003/MATDS/DGPN/DRPN-CN du 18/01/2022). En définitive, les populations déplacées ont accédé de façon inégale dans la ville de Ouagadougou. Certains primo-arrivants ont pu avoir le refuge dans la capitale au prix de la perte de leur statut et d'autres n'ont pas pu y arriver pour des raisons sécuritaires.

personnes physiques car le refus du Gouvernement d'alors d'accueillir les déplacés a limité l'intervention des partenaires techniques et financiers. Les ménages de déplacés internes ont bénéficié de multiples aides qui ont permis d'améliorer leur quotidien comme c'est l'avis de ce déplacé : « *quand les gens ont appris qu'il y a des déplacés ici, nombreux*

sont venus nous donner des habits, de la nourriture, des produits pharmaceutiques. Actuellement, si un déplacé ne se sent pas bien et se présente au CSPS à Pazani ici, il est gratuitement consulté s'il est reconnu comme tel. A la pharmacie, il peut avoir gratuitement des médicaments si les produits sont disponibles » (A. S. homme déplacé à Pazani). Ces accompagnements ont permis l'accès aux droits urbains. Selon les enquêtés, la mairie de l'arrondissement 9, localité administrative d'accueil, a été la structure médiatrice des interventions humanitaires auprès des déplacés : « A notre arrivée, la mairie nous a donné un sac de riz pour six personnes. Quand ils nous ont appelé pour la seconde fois, c'était 1 sac de 25 kg pour deux personnes » (focus group des hommes déplacés à Wobdegré). Ces accompagnements de la mairie proviennent de plusieurs acteurs locaux : structures islamiques, catholiques, artistes, etc. L'assistance alimentaire reçue, autre que celle passée par la mairie, est également partagée entre les populations déplacées des différents sites, Wobdegré, Kamboinsin, Pazani comme l'explique ce responsable coutumier à Pazani : « *Wallaï ! leur organisation est bonne, par rapport à ce que je vois, elle est bien parce que je ne vois pas de mésententes. Lorsque qu'ils ont des vivres, ils se distribuent*

2.3. L'avenir incertain des déplacés internes à Ouagadougou

2.3.1. Les difficultés d'insertion des PDI à Ouagadougou

L'insertion urbaine des populations déplacées dépend à la fois des opportunités politiques offertes et des ressources individuelles et collectives dont elles disposent. Les ménages enquêtés ont bénéficié de peu de mesures sociales et économiques des structures publiques pour mieux s'insérer dans la nouvelle vie urbaine en raison de la gestion restrictive des déplacés dans la capitale. Les autorités municipales de Ouagadougou, au-delà du rôle médiateur qu'elles ont joué entre les PDI et certains acteurs humanitaires, les ont également accompagnés de façon non officielle à travers l'octroi des vivres. En effet, le conseil municipal, sur sa page officielle du réseau social Facebook, a communiqué le 19 janvier 2022, qu'une délégation a effectué une visite de solidarité auprès des déplacés internes dans huit sites des arrondissements 4 et 9. Le premier

équitablement. Nous sommes invités souvent à prendre part à leur partage. ». Sur le plan scolaire, l'association Dewran, des associations estudiantines et des promoteurs d'établissement ont accompagné de nombreux enfants et anciens élèves déplacés internes à avoir accès à l'éducation scolaire à travers la prise en charge des frais et fournitures scolaires, le parrainage, etc. A ce propos, le responsable d'un établissement scolaire explique ce qui suit : « *ce sont des personnes de bonnes volontés qui viennent pour prendre en charge la scolarité d'un certain nombre d'élèves* » (Responsable d'une école d'accueil à Pazani). Toutefois, cette assistance humanitaire des déplacés à Ouagadougou a été limitée en raison du refus d'accès et de reconnaissance politique de leur présence. Ainsi, les conséquences associées à cette politique sont, entre autres, l'arrêt de l'assistance humanitaire à ceux qui en bénéficiaient, le refus de droit des PDI de créer leur association, le refus de leur enregistrement et l'accompagnement limité, voire l'interdiction de l'assistance des partenaires techniques. En conséquence, ces facteurs contribuent à la difficulté d'insertion urbaine de bons nombres de ménages de déplacés internes à Ouagadougou.

responsable de la ville s'est exprimé en ces termes : « *Bien que notre ville n'ait pas vocation à recevoir des personnes déplacées internes, elle ne peut rester indifférente face à la présence de ces personnes en situation de fragilité. C'est pourquoi elle appuie et accompagne les actions du SAMU social en faveur des personnes déplacées internes. Lorsque nos frères et sœurs viennent vers nous en temps de difficultés, nous nous devons de leur tendre la main pour soulager leurs peines* » (mairie de Ouagadougou⁶, janvier 2022). Ces interventions municipales montrent que le conseil municipal ne s'accommodait pas des actions du Gouvernement relatives à la rupture de l'assistance humanitaire vis-à-vis des déplacés internes résidant à Ouagadougou, même si pour des raisons sécuritaires, il s'est souscrit tacitement à la politique d'opposition d'entrée et d'accueil des PDI du Gouvernement dans la ville. Les PDI habitent dans les quartiers périphériques, populaires et non lotis dans lesquels les mécanismes d'accès sont plus abordables que les quartiers centraux : disponibilité de l'espace, location à moindre coût, etc. La plupart des ménages des

⁶ <https://web.facebook.com/mairie.ouagaofficiel/>

déplacés sont en location comme l'affirment ces répondants : « *certaines sont logés gratuitement mais ceux qui sont dans la location sont plus nombreux et paient entre 5000 et 15 000 F CFA par mois* » (focus group hommes déplacés à Pazani). En plus, certains ménages habitent dans leurs propres habitations. Ces derniers ont des membres qui travaillent dans l'orpaillage : « *mes grands enfants sont dans l'orpaillage, dans les mines à Boromo, Poura, Kongoussi, Alaga donc ils ont pu acheter une parcelle dans les non lotis et nous avons pu nous installer* » (homme déplacé à Wobdegré). L'orpaillage est en effet l'activité privilégiée des jeunes déplacés internes dont la majorité vit dans les sites d'exploitation au Burkina Faso et hors du pays, en Côte d'Ivoire, au Mali, en Guinée comme en témoigne un jeune de retour : « *Nous luttons. Vous voyez les femmes assises, leurs époux ne sont pas ici. Les jeunes de ma génération sont près de 70 personnes mais aucune personne ne vit à Ouaga. Tout le monde est sur les sites d'orpaillage. Ils y*

2.3.2. La nécessité d'une politique municipale d'intégration pour tous

Dans la ville de Ouagadougou, les PDI, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées, et agriculteurs, représentent une catégorie sociale vulnérable non négligeable de la population dont l'intégration socio-économique constitue un défi majeur pour la gouvernance urbaine. Ces déplacés y sont certes plus en sécurité comparativement à ceux des autres villes d'accueil⁷ comme Kaya, Ouahigouya ou Fada où des PDI continuent d'arriver et le risque d'attaques⁸ terroristes dans les périphéries est régulier. Mais ils ne bénéficient pas d'assistance humanitaire de l'Etat et d'autres acteurs humanitaires à l'instar de leurs homologues accueillis dans les villes précédemment citées. Ces derniers ont bénéficié et continuent de bénéficier des accompagnements humanitaires pratiquement de tous les départements sectoriels déconcentrés, de la collectivité locale et des organismes internationaux. Ainsi, la nécessité de consolider ou de mettre en œuvre des politiques urbaines d'intégration pour tous, notamment dans la capitale, s'impose à double titre. D'une part pour la contribution à la promotion de leur droit à la ville et,

séjournent trois à quatre mois; ils assistent les familles avec le peu qu'ils gagnent. Il est véritablement difficile pour le moment » (Focus group des hommes déplacés à Pazani). Ces jeunes constituent les principaux pourvoyeurs de revenus et assurent les dépenses courantes des ménages. L'insertion économique constitue un véritable défi pour les PDI en raison de leurs compétences professionnelles limitées, essentiellement agriculteurs, et de l'étrécissement des opportunités urbaines d'emplois. Les occupations économiques des femmes déplacées sont principalement le ramassage des agrégats (sable, gravillons, cailloux, etc.), la vente des bidons et sachets collectés, la distribution d'eau à domicile, les travaux domestiques, etc. Les adolescents et les hommes sont des ouvriers de maçonnerie ou du gardiennage. Ces activités sont peu enviées mais difficilement accessibles.

d'autre part, pour garantir la dynamique et la productivité urbaine. En effet, la réinstallation de 26 ménages déplacés dans la zone d'accueil de Yagma, participe à l'accès résidentiel car les mesures d'accompagnement aux activités génératrices de revenus, formation en saponification, en couture, en tissage, sont déterminants à l'amélioration du bien-être individuel et familial. Une mise en œuvre des politiques sociales de restructuration des quartiers urbains populaires, principales zones d'accueil, améliorera le cadre de vie et l'accès aux services de base des PDI. Dans le cadre de la production, la mairie, en collaboration avec la ville de Shanghai, en Chine, a mis à la disposition des producteurs maraîchers de l'arrondissement 9, en janvier 2024, un terrain de 4 hectares aménagés sur la ceinture verte de Ouagadougou pour la production agroécologique. Il s'agit d'un périmètre irrigué, équipé d'un forage, d'une pompe, d'un système d'alimentation en énergie solaire et d'un système de distribution d'eau. Selon les informations que nous avons recueillies auprès de service social de la Mairie, la réalisation de projet va prendre en compte les PDI afin d'assainir le cadre de vie des populations vulnérables. Ces politiques participent à la

⁷ Ce sont nos résultats de la recherche en cours d'analyse, notamment la ville de Kaya, de la Chaire de Recherche sur les Déplacements Forcés de populations en Afrique de l'Ouest (CRDF-AO).

⁸ En avril 2023, Au moins 50 terroristes neutralisés dans l'attaque contre un camp de VDP au Nord-est de Ouahigouya, <https://lefaso.net/spip.php?article120860>

promotion des économies urbaines inclusives et durables pour tous.

3. DISCUSSION

Les résultats révèlent que dans les zones à fortes attaques terroristes, les déplacés, à l'image des migrants économiques, convoitent et se dirigent vers les grandes villes, notamment les capitales bien que les conditions de voyage soient périlleuses. En effet, le refuge à Ouagadougou est synonyme de la « limite de la fuite ». Ainsi, certains ménages ont décidé, organisé et mis en œuvre plusieurs types de projets et modes migratoires pour y arriver ; ce qui éclaire que, même dans le contexte de terrorisme, les populations affectées développent des stratégies migratoires de survie. Ces résultats sont partiellement similaires aux travaux de Soma (2021) et Denis (2006). Ces auteurs ont respectivement montré que Ouagadougou et Khartoum ont constitué des forteresses pour les PDI. Mais, leurs résultats n'ont mis en exergue les processus migratoires des déplacés. Dans la capitale, les PDI ont bénéficié de la solidarité traditionnelle de la part des populations hôtes et des acteurs associatifs qui ont contribué à l'amélioration de leur vie urbaine. Cette insertion sociale est toutefois limitée du fait qu'elles sont non seulement reléguées dans les zones non loties et mais accèdent difficilement aux activités économiques de la ville. Ces défis posent à la fois la question de leurs droits d'accès à la ville de Ouagadougou car certains n'ont pas pu y rentrer et ceux qui ont pu s'y installer ont peu bénéficié des mesures d'assistances des structures publiques ou municipales en raison de la politique sécuritaire définie. A ce propos, Morange et Spire (2019 : 11) montre que « au Sud, la notion de droit à la ville résonne en effet très directement avec la question des besoins élémentaires et de l'accès aux services et au logement, un défi rendu encore plus urgent et ardu par les rythmes de croissance urbaine ». Dans le même sens, Soma (2021 : 78) indique que dans ses enquêtes, 79 % des ménages déplacés enquêtés déclarent qu'ils ont des tensions de voisinage, spécifiquement ceux qui pratiquent l'élevage dans les quartiers lotis. Ouédraogo et al.

(2022 :117) ajoutent que certains citoyens expriment un sentiment de peur lié à l'augmentation des PDI et d'autres « doutent sur la bonne foi de tous ces déplacés ». Dans ce contexte, Morange et Spire (2019 : 9) précise que « *certaines citadins se voient brutalement contester leur légitimité à vivre en ville, notamment certains migrants, mais aussi des travailleurs de l'informel, ou encore des habitants de quartiers précaires. Certains peuvent être renvoyés manu militari à une identité rurale imaginaire (...). D'autres peuvent se voir interdire le droit de séjour en ville* ». La perception de l'insécurité des citoyens ouagalais résulte en partie des multiples attaques terroristes dont la ville a fait l'objet mais aussi à l'interdiction de leur accueil dans la capitale. En effet, la ville de Ouagadougou n'a pas été accessible pour bons nombres de PDI à cause des politiques sécuritaires du Gouvernement. Celles qui ont pu y accéder n'ont pas été reconnues comme telle ; ce qui ne leur permet pas de demander de l'aide. Cette politique n'est pas favorable à l'accueil des déplacés dans la capitale. En effet, celle-ci vise à dissuader leur arrivée, donc éviter des appels d'air. Ces pratiques politiques ne permettent pas de qualifier Ouagadougou de ville accueillante car la présence des PDI est perçue comme un risque d'insécurité. A Khartoum, Denis (2006 : 17) a trouvé des résultats similaires. Il a indiqué que les déplacés y n'étaient pas la bienvenue et étaient considérés par les autorités comme des responsables de l'insécurité urbaine. A ce propos, Erdogan (2017 : 126-127) explique que la municipalité d'Istanbul a organisé des ateliers et mené des recherches auprès des réfugiés, de la population et des responsables municipaux sur les défis de la gestion des réfugiés urbains. Des résolutions telles que l'éducation, la prise en charge psychosociale des réfugiés, la promotion à l'entraide et à la tolérance de la communauté locale ont été adoptées et mis en œuvre de façon participative pour une gestion durable des réfugiés. De même, dans les villes sahéliennes, en particulier celle de Ouagadougou, la mise en œuvre des politiques municipales autonomes et inclusives à l'intégration

pour tous s'imposent dans ces contextes de migrations forcées importantes à destination des grands centres urbains.

CONCLUSION

Cette recherche a permis de mettre en lumière les défis pour les PDI d'accéder à la ville de Ouagadougou. Elle avait pour objectif d'analyser la manière dont les PDI y sont accueillies et gérées. Les résultats ont mis en évidence que la capitale n'a pas été facilement accessible pour les populations déplacées en raison de la politique sécuritaire définie par le Gouvernement. En effet, les premières vagues de PDI de juin 2019 ont pu y être acceptées. Elles se sont installées dans les quartiers non aménagés de la ville en raison de la disponibilité et de l'accessibilité des espaces résidentiels et surtout des affinités familiales. Elles ont bénéficié de la solidarité communautaire de la population locale et des acteurs associatifs : accueil, hébergement, dons de vivres, parrainages scolaires des enfants, etc. Ceci a contribué à l'insertion sociale urbaine.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANTOINE Phillipe, 1991. « Croissance urbaine et insertion des migrants dans les villes africaines » dans R. Chaudenson, *Langues et développement*. Paris : Agence de coopération culturelle et technique, p.49-65.

BAUDER Harald et GONZALEZ Dayana A., 2018. «Municipal Responses to 'Illegality': Urban Sanctuary across National Contexts», *Social Inclusion*, 6(1), p.124-134. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.17645/si.v6i1.1273> [Dernier accès avril 2024].

CENTRE DES MIGRATIONS MIXTES, 2021. «Migration mixte en milieu urbain : Expériences de migrants en déplacement vers, dans et depuis des villes d'Afrique de l'Ouest et du Nord». Rapport d'étude, MMC et ICMPD, Dakar, 28p.

CONASUR, 2021. «Situation des personnes déplacées internes du 30 novembre 2021». Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de la Réhabilitation (fichier Excel base de données). Disponible en ligne: <https://data.humdata.org/dataset/situation-des-personnes-deplacees-internes>, [Dernier accès février 2024]

Toutefois, elles ont été peu assistées par les structures publiques ou municipales. Cette assistance limitée des autorités politiques ne facilite pas l'accès à une meilleure vie urbaine. Aussi, cette gestion politique défavorable aux PDI permet de soutenir que la ville de Ouagadougou est hybride en termes d'accueil. En effet, du point de vue politique, la ville n'a pas de culture d'accueil et de gestion de PDI. Les flux migratoires qui sont survenus après ceux de juin 2019 ont été interdits à travers un décret administratif. Néanmoins, la capitale a été un sanctuaire pour ceux qui ont pu y accéder car le risque d'insécurité demeure dans les autres villes à fort défis sécuritaire. En conséquence, des politiques municipales autonomes et inclusives sont nécessaires non seulement pour la production urbaine mais également pour l'intégration pour tous.

CONASUR, 2022a. «Enregistrement des personnes déplacées internes. Situation actualisée des pdi par commune au 30 novembre 2022». Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de la Réhabilitation (fichier Excel base de données). Disponible en ligne: <https://data.humdata.org/dataset/situation-des-personnes-deplacees-internes>, [Dernier accès février 2024].

CONASUR, 2022b. «Enregistrement des personnes déplacées internes. Situation actualisée des pdi par commune d'accueil du 31 décembre 2022» (fichier de données Excel). Disponible en ligne: <https://data.humdata.org/dataset/situation-des-personnes-deplacees-internes>, [Dernier accès février 2024].

CONASUR, 2022c. «*Situation des personnes déplacées internes par commune du 30 avril 2022*». Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de la Réhabilitation (fichier excel). Disponible en ligne: <https://data.humdata.org/dataset/situation-des-personnes-deplacees-internes>, [Dernier accès février 2024].

CONASUR, 2023. «Enregistrement des personnes déplacées internes du Burkina Faso. Situation au 31 mars 2023», Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de la

- Réhabilitation, 1 p. Disponible en ligne: <https://data.humdata.org/dataset/situation-des-personnes-deplacees-internes>, [Dernier accès février 2024].
- DENIS Eric, 2006. « Khartoum : Ville refuge et métropole rentière », Cahiers du Gremamo, 18, p.87-127.
- ERDOĞAN Murat, 2017. «Urban refugees from “detachment” to “harmonization” Syrian Refugees and Process Management of Municipalities: The Case of Istanbul». Marmara municipalities union, Istanbul, 184 p.
- GIRSBERGER Esther Mirjam, 2017. « Migration, Education and Work Opportunities ». IZA Discussion Papers, Institute of Labor Economics (IZA), Bonn, 78 p.
- HCR, CONASUR, OCHA & OIM, 2019. «Burkina Faso. Situation des personnes déplacées internes (PDI) à la date du 10 juillet 2019». HCR, CONASUR, OCHA, OIM, Ouagadougou, Burkina Faso, 39 p. Disponible en ligne : file:///C:/Users/user/Downloads/Situation%20des%20personnes%20deplacees_25072019.pdf, [Dernier accès février 2024]
- HORWOOD Chris, FROUWS Bram & FORIN Roberto, 2020. «Mixed Migration Review 2020. Highlights. Interviews. Essays». Mixed Migration Centre, Rapport annuel, 280 p.
- HUBERT Aline, 2022. «Déplacés au Burkina Faso : comment les prendre en compte dans la planification des services d'eau potable ? Cas des communes de Ouahigouya et kongoussi dans le cadre du projet nex'eau». Groupe Urgence Réhabilitation Développement, Rapport de recherche, 60 p.
- KADYSHEVA Olga, 2022. «Cities and migration: Comprehensive study of cities welcoming migrants and refugees». Revista Tecnológica-ESPOL, 34(1),p.170-192. Disponible en ligne: <https://doi.org/10.37815/rte.v34n1.919>, [Dernier accès avril 2024].
- MORANGE Marianne & SPIRE Amandine, 2019. « Le droit à la ville aux Suds. Appropriations et déclinaisons africaines ». Cybergeo, p.11-24. Disponible en ligne: <https://doi.org/10.4000/cybergeo.32166>, [Dernier accès avril 2024].
- OIM, 2022. «État de la migration dans le monde 2022». Organisation internationale pour les migrations. Rapport annuel, 400 p.
- OUÉDRAOGO Ralwelguy U. Emmanuel, SAWADOGO Yassia & SAWADOGO Salif, 2022. « Ouagadougou, une ville sahélienne face aux défis sécuritaires (Burkina Faso) ». Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou, Numéro spécial, p.112-127.
- PARK Hans, 2016. The power of cities. UNHCR Innovation. Disponible en ligne : <https://www.unhcr.org/innovation/the-power-of-cities>, [Dernier accès avril 2024].
- SOMA Assonsi, 2021. « Fuir le Sahel et le Nord burkinabè, se réfugier dans la capitale ouagalaise ». GARI. Recherches et débats sur les villes africaines, 1(1), p.63-87. Disponible en ligne: <https://doi.org/10.46711/gari.2021.1.1.4>, [Dernier accès avril 2024].
- TARAN Patrick NEVES DE LIMA Gabriela & KADYSHEVA Olga, 2016. «Cities welcoming -refugees and migrants enhancing effective urban governance in an age of migration» dans Thomas Croll-Knight and Mathilde Chenaf, UNESCO, 87 p.
- ONU-Habitat, 2017. Nouveau Programme pour les villes. Déclaration de Quito sur les villes et les établissements humains viables pour tous. Nations Unies, New York, USA, 47p.
- ONU-Habitat, 2020. «World Cities Report 2020. The Value of Sustainable Urbanization. United Nations Human Settlements Programme», Nations Unies Habitat. Rapport Final, 418 p.
- UNION AFRICAINE, 2009. «Convention de l'union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique». Union Africaine, Rapport Final, 18 p.
- UNION AFRICAINE, 2022. «Feuille de route pour la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées dans leur propre pays (Convention de Kampala)». Centre pour les droits de l'Homme de l'Union Africaine Rapport Final, 9 p.
- UNITED NATIONS, 2022. «Migration et déplacement : Des réponses humanitaires aux réponses durables. Quel rôle pour les gouvernements locaux et régionaux ? » United Nations Network on Migration, Rapport Final, 12 p.
- ZIDNABA Irissa, 2021. « Les communes à l'épreuve des migrations de refuge liées à l'insécurité au Burkina Faso », Espace Scientifique, 33, pp.37-41.

AUTEUR

Irissa **ZIDNABA**

Maître de recherche en Géographie de la population

Institut des Sciences des Sociétés du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
(Ouagadougou - Burkina Faso)

Courriel : alnourzidnaba10@gmail.com



© Édition électronique

URL – Revue Espaces Africains : <https://espacesafricains.org/>

Courriel – Revue Espaces Africains : revue@espacesafricains.org

ISSN : 2957-9279

Courriel – Groupe de recherche PoSTer : poster_ujlog@espacesafricains.org

URL – Groupe PoSTer : <https://espacesafricains.org/poster/>

© Éditeur

- Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer) de l'UJLoG

- Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) - Daloa (Côte d'Ivoire)

© Référence électronique

Irissa ZIDNABA, « *La gestion urbaine des déplacés à Ouagadougou : entre exigence sécuritaire et solidarité humanitaire* », Numéro varia (En ligne), (Numéro 2 | 2024), Vol. 1, ISSN : 2957- 9279, p.46-60, mis en ligne, le 30 décembre 2024.

INDEXATIONS INTERNATIONALES DE LA REVUE ESPACES AFRICAINS



Voir impact factor : <https://sjifactor.com/passport.php?id=23718>



Voir la page de la revue dans Road : <https://portal.issn.org/resource/ISSN/2957-9279>



Voir la page de la revue dans Mirabel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15151/Espaces-Africains>



Voir la revue dans Sudoc : <https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt/DB=2.1//SRCH?IKT=12&TRM=268039089>
